



PHOTO: J. CHATEL
Quand certaines zones pâturées deviennent dangereuses pour les moutons, les bergers sont obligés d'abandonner la valorisation de l'herbe sur ces morceaux de territoires exposés.

Produire du lait et de la viande de manière économe et autonome par la valorisation optimale de l'herbe est incompatible avec la présence croissante d'un prédateur comme le loup dans les zones d'élevage.

Le loup, un handicap pour produire autrement

PRÉDATEURS GÉRARD LE PUIIL

Peut-on réunir les meilleures conditions pour l'élaboration d'une loi cadre sur le thème « Agricultures, produisons autrement » et considérer le retour d'un prédateur comme le loup sur tous les territoires d'élevage du pays comme un phénomène naturel ? Le reportage paru la semaine dernière dans *La Terre* sur ce qui se passe désormais en Ardèche nous montre que non.

Si nous voulons produire autrement de manière durable, il nous faudra dans les prochaines décennies utiliser au mieux toutes les terres agricoles et tous les parcours pâturables afin de gérer

au mieux toute l'herbe disponible ; y compris celle des terres les plus escarpées, sans oublier certains sous-bois.

Si les prédateurs en liberté colonisent progressivement les départements d'élevage, comme cela se confirme désormais au-delà de l'arc alpin 20 ans après le retour du loup dans le Mercantour, l'élevage de plein air deviendra progressivement impossible sur la majeure partie du territoire français.

UTILISER AU MIEUX TOUTES LES TERRES AGRICOLES ET TOUS LES PARCOURS PÂTURABLES

Les défenseurs inconditionnels du loup invoquent deux textes pour plaider en faveur de la prolifération du mangeur de brebis : la convention de Berne transcrite dans la loi

française en 1969 et la directive « habitats » de l'Union européenne du 21 mai 2012, qui

considère que « la préservation, la protection et l'amélioration, voire le rétablissement de la qualité de l'environnement, y compris la conservation des habitats naturels ainsi que de la flore et la faune sauvages, constituent un objectif essentiel d'intérêt général poursuivi par la Communauté ».

Le loup fait reculer la biodiversité en montagne

Cette directive, rédigée dans la langue de bois des eurocrates, peut être interprétée de plusieurs manières. Il faut le faire au cas par cas à partir de la réalité du terrain. L'amélioration de la biodiversité, dans les zones de montagne comme sur les parcours herbeux inconvertibles en cultures, nécessite une présence soutenable des herbivores et notamment des ovins. Quand certaines zones pâturées

deviennent dangereuses pour les moutons du fait que surgissent brusquement du bois les prédateurs, les bergers sont obligés d'abandonner la valorisation de l'herbe sur ces morceaux de territoires exposés. Ce qui se traduit par un surpâturage de zones réputées moins dangereuses. Qui plus est, le parcage de nuit, devenu systématique, réduit le confort des brebis et détériore ce milieu naturel fragile par un surcroît de déjections et par le piétinement. En ce sens, la présence d'un prédateur comme le loup fait reculer la biodiversité en montagne. Les zones non pâturées se ferment progressivement et deviennent trop inhospitalières pour maintenir la diversité de la flore et de la faune. L'expérience montre aussi que pas une seule technique de protection des troupeaux ne saurait être efficace pour au moins deux raisons : c'est la faim qui fait sortir le loup du bois et ses proies les plus faciles sont les brebis, surtout en plein jour au milieu d'une nappe de brouillard, chose fréquente en montagne.

On parle peu du traumatisme que subissent les animaux comme les personnes qui en ont la charge. On le nie de manière systématique chez les défenseurs du loup qui, eux, ne gardent jamais les moutons. Enfin il faut savoir que laisser proliférer le loup sur les terres pâturables c'est faire en sorte que l'élevage participe de plus en plus au réchauffement du climat. En effet, la présence du loup fait déjà reculer l'élevage à l'herbe et l'élevage en bergerie demande beaucoup de grain, dont la culture libère du carbone alors que les prairies en séquestrent.

Ajoutons enfin que tous les syndicats paysans, rarement unanimes sur d'autres dossiers, font savoir régulièrement que le loup n'est pas gérable avec quelques tirs de régulation comme semble pourtant l'admettre le ministre de l'Agriculture. ■